

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 260029	Date d'inspection Le 03 novembre 2023	
Nom de l'établissement GARDERIE APRES CLASSE COCCINELLE II		Numéro de téléphone (506) 658-4607	
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	10 nov. 2023	03 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le rapport de surveillance du 17 mai, 2023 n'était pas affiché au moment de la visite aujourd'hui. Par contre, l'éducatrice était capable d'imprimer et d'afficher le rapport au moment de l'inspection.			
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	03 nov. 2023	
Commentaires : Observé une éducatrice demander à un enfant si qu'elle a besoin de le sortir de la salle de classe. Entendu la même éducatrice en train de crier après un enfant pour mettre son manteau d'hiver plusieurs fois. Une approche positive de l'orientation, des soins et de la discipline des enfants doivent être appliqués en tout temps. Crier après un enfant et menacer de retirer un enfant de la classe sont des actions interdites dans les services de garde.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'éducatrice se rend à l'école pour aller chercher les enfants à la fin de la journée. Une fois que les enfants sont arrivés de l'école, ils sont allés se laver leurs mains et ont eu l'occasion de prendre une collation. Une fois la collation a terminé, les enfants ont été observés en train de colorier, de construire des voies ferrées et de jouer avec Barbies.</p> <p>Les enfants ont terminé la journée en allant à l'extérieur dans la cour de récréation de l'école pour jouer. L'éducatrice a été observée en s'assurant que tous les enfants avaient tous leurs effets personnels avec eux avant d'aller dehors.</p> <p>Les murs des couloirs de l'établissement ont été observés d'être sale au moment de l'inspection (surtout le mur</p>
--

Commentaires généraux

jaune). Veuillez vous svp assurer de les faire nettoyer.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2023

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2023

Date